



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

FEVRIER 2021

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance du 1^{er} février 2021	
Routes	La Municipalité délivre un permis de fouille à Soleol SA, pour un forage dirigé en travers de la Route du Borgeau à la hauteur du carrefour avec le chemin Champ du Faug.
Routes	La Municipalité prend acte des travaux qui seront entrepris par le Service des routes sur la route Vuaz des Chars, dès le mois de mars. Ils débuteront par les collecteurs à gauche en descendant de la halte du bus TL en direction du Pont des Prés. Un dépôt de matériel sera organisé.
Esserts et domaines communaux	La Municipalité prend acte de l'entretien qui sera effectué prochainement par la Romande Energie sur la station électrique de la route du Borgeau.
Constructions Parcelle n° 90 Zone agricole	La Municipalité délivre une annonce de travaux pour l'entretien de la terpine nord, du mur porteur du pignon nord, du plafond de l'écurie et des murs porteurs de la grange à pont. Aucune modification de couleur et de l'aspect extérieur du bâtiment, ni de changement d'affectation des locaux ne seront admis. Pour tous autres travaux, une autorisation spéciale cantonale est requise hors zone à bâtir.
Sport	La Municipalité a signé la convention pour l'utilisation du stand de tir 300 mètres « Les Maraîches », avec les communes de Corcelles-le-Jorat, Ropraz et Jorat-Mézières.
Maison communale	La Municipalité adjuge l'installation d'un lave-vaisselle dans l'appartement n° 5 ainsi qu'un entretien du WC.

Séance du 8 février 2021

Constructions Parcelles n° 525 et 527	Une délégation de la Municipalité a effectué le contrôle de fin de construction des 2 villas.
Déchetterie	La Municipalité adjuge les travaux d'entretien proposés sur le compacteur à ordures ménagères.
Maison communale	La Municipalité signe un bail à loyer pour la place de parc extérieure n° 13

Séance du 15 février 2021

Constructions	La Municipalité prend acte de l'annonce, par la DGTL, d'un retard dans les prises de décision sur l'examen préalable des dossiers PACom,
Maison communale	La Municipalité prend acte de la décision de la DGTL d'autoriser le prélèvement d'une part importante du coût du remplacement des fenêtres et porte-fenêtre sur le fonds de régulation des loyers.
Maison communale	La Municipalité prend acte de la résiliation du bail à loyer de l'appartement n° 7, délai contractuel au 30 juin 2021.
Police	La Municipalité reçoit de la Préfecture, l'autorisation de tir ou de capture des pigeons qui envahissent le centre du village, autour du collège, mais également autour de la chapelle.
EU-EC	La Municipalité est intervenue sur un tronçon de canalisation des eaux usées à Bressonnaz-Dessous, bouchée par une masse de lingettes. Un tout-ménage sera distribué dans la commune pour rappeler de ne rien déverser ou jeter dans les WC autre que le papier de toilette.
Routes	La Municipalité décide de s'équiper d'un marteau piqueur pour les différents travaux à effectuer sur les routes et les places